

II.4.52. Rimou Var torfet an infam Qenisset, pehini an 13 eus a vis Guengolo 1841, en deveus clasquet laza an Duc d'Aumal, mab ar Roue.

Ms. IV, p. 388-389.

Timbre : aucun.

Incipit : Va c'halon zo sclasset o compren er maleur

Composition : 20 v. de 12 p.

Sujet.

Rimes sur le crime de l'infâme Quenisset, qui le 13 septembre 1841, a essayé de tuer le Duc d'Aumale, fils du Roi. Ce texte, tout en donnant un aperçu de la scène, n'est pas un récit des événements. Il finit par une prière à Dieu pour qu'il veille sur la famille royale et rassemble les Français autour du trône.

Origine du texte.

Dans le manuscrit : « Ar rimou-se a voe adressedet ha recevet mad gant ar Prinç an Duc D'Orleans. » (Ces rimes furent adressées et bien reçues par le Duc d'Orléans).

Autres sources : Ce texte est d'A. Lédan. Le secrétariat du Duc d'Orléans lui envoya une lettre de remerciements, datée du 25 octobre 1841 :

« Monseigneur le Duc d'Orléans m'a chargé, au retour de ses voyages au camp de Compiègne et à Fontainebleau, de vous exprimer ses remerciements pour la sympathie que vous lui avez témoignée à nouveau à l'occasion de l'attentat dont la Providence a sauvé le Duc d'Aumale. C'est aussi avec plaisir que son Altesse Royale avait reçu précédemment les publications utiles que vous lui aviez envoyées. Elle regrette de ne pouvoir les lire elle même, ne connaissant pas la langue dans laquelle vous les avez composées ; mais elle n'apprécie pas moins le dévouement avec lequel vous savez mettre à la portée d'un grand nombre de vos concitoyens tous les bons sentiments qui vous animent : en désirant s'associer à la propagation de vos écrits populaires son Altesse Royale m'a ordonné de vous adresser à titre de souscription une somme de cent francs, qu'elle vous prie d'employer à en distribuer en son nom quelques exemplaires de plus (1). »

Alexandre Lédan et le texte.

Transcription : postérieure à cette lettre d'octobre 1841, voir la note ci-dessus.

Impression(s) : aucune. Selon le texte **D'ar Roue, evit e vouel, ar c'henta mae 1843** (II.6.23), ce récit aurait été « *publiet* ». Mais ce terme n'a pu être mis que pour la rime.

Mise en valeur : Il n'est pas mentionné dans la liste de 1854.

Impressions postérieures sur feuilles volantes (ou édition populaire). Non répertorié.

Versions collectées. Catalogue Malrieu, non répertorié.

Sources bibliographiques.

- (1) Fonds privé (M. Dirou de Quimper). Ces documents appartenaient à l'origine à Adolphe Allier, qui fut un grand ami de François-Marie-Alexandre Lédan fils et successeur d'A.-L.-M. Lédan.